

Nombre
de conseillers élus
33

Conseillers en fonction
33

Conseillers présents
27

(+ 6 procurations)

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE FORBACH

COMMUNE DE STIRING WENDEL



COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 avril à 18 H 40, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 29 mars deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Espace les Anciennes Forges (lieu permettant la distanciation en période de pandémie), sous la présidence de M. LUDWIG Yves, Maire.

Présents : M. LUDWIG Yves, Mme HAAG Elisabeth, M. ALLEMAND Alain, Mme SOTGIU Brigitte, M. BOUR Roger, Mme HOLTZER Danièle, M. STAUB Jean-Patrick, Mme DAHLEM Nicole, M. LE BLANC Yannick, Mme CINQUALBRE Mireille, Mme FRANK Jeannette, Mme MEYER Denise, Mme HAMMERSCHMIDT Geneviève, M. DECKER Bernard, Mme MULLER Suzanne, M. LEININGER Grégoire, Mme MAILLARD Patricia, Mme DENNINGER Eugénie, M AZOUZ Abdenhour, M. GANDER Olivier, M. HOULLE Christian, Mme SCHÄFER Elaine, M SAIDI Ayoub, Mme MARISON Josiane, M. MAI Gaston, M. KIEFFER Denis, Mme MANDEL Laetitia.

Absents ayant donné procuration : M. BURG Philippe à M. HOULLE Christian, M. Ricci Emmanuel à Mme CINQUALBRE Mireille, Mme SCHAAF Anaïs à Mme HAAG Elisabeth, Mme SPOHR Nadine à Mme MARISON Josiane, Mme BLAES Nicole à Mme MANDEL Laetitia, M. PFEFFER Kévin à M. KIEFFER Denis

Mme Elaine SCHÄFER a été élue secrétaire de séance à l'unanimité des voix

ORDRE DU JOUR

I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2022

II. COMMUNICATIONS ET REMERCIEMENTS

III. FINANCES

1. Actualisation des crédits de paiement de l'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) – Construction d'une salle polyvalente
2. Vote des taux 2022
3. Vote des Budgets Primitifs 2022
 - a) Budget principal
 - b) Régie des Pompes Funèbres
4. Sortie de l'actif des biens de faible valeur – exercice 2020
5. Demande de subvention au titre de la DETR 2022 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) – Travaux d'aménagement de la Coulée Verte

IV. RESSOURCES HUMAINES

1. Avenant à l'instauration du télétravail

V. AFFAIRES SOCIALES

1. Demande de subvention pour ALYS. (Anciennement l'AFAD /Association familiale d'aide à domicile de la Moselle à Ennery)

VI. ADMINISTRATION GENERALE

1. Lot de chasse : attribution et location du lot de chasse

VII. DIVERS

VIII. SEANCE NON PUBLIQUE

1. Rachat d'un terrain au lotissement Stein

LES DELIBERATIONS

III. FINANCES

1. Modification des Crédits de Paiement (AP/CP) et de l'Autorisation de Programme – CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE (AP2014133) – Budget Primitif 2022

EXERCICE 2014

Par délibération du 20 mars 2014, le Conseil Municipal a voté, pour les travaux relatifs à la construction d'une SALLE POLYVALENTE, une autorisation de programme (AP) et la répartition des crédits de paiement (CP).

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016 et suivants
AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	100 700,00	2 480 800,00	2 748 500,00

A la clôture de l'exercice 2014, les réalisations 2014 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous :

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014	CP 2015	CP 2016
AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	3 479,05	2 578 020,95	2 748 500,00

EXERCICE 2015

Par délibération en date du 20 mars 2015, le Conseil Municipal a voté la répartition des crédits de paiement suivants :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017
AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	3 479,05	680 000,00	2 300 000,00	2 346 520,95

A la clôture de l'exercice 2015, les réalisations 2015 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous :

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014	Réalisé 2015	CP 2016	CP 2017 et suivants
AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	3 479,05	108 966,94	2 871 833,06	2 345 720,95

EXERCICE 2016

Par délibération en date du 18 mars 2016, la répartition des crédits de paiement a été définie comme suit :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017 et suivants
AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	3 479,05	108 966,94	2 595 000,00	2 622 554,01

A la clôture de l'exercice 2016, les réalisations 2016 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous :

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014+2015	Réalisé 2016	CP 2017	CP 2018 et suivants
AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	112 445,99	254 972,05	4 962 581,96	0,00

EXERCICE 2017

Par délibération en date du 6 avril 2017, la répartition des crédits de paiement a été définie comme suit :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP < 2017	CP 2017	CP 2018 et suivants
AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVAL.	5 330 000,00	367 418,04	3 905 730,00	1 056 851,96

- RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP SUIVANTS
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 515 673,21	0,00	0,00	0,00	1 087 500,00	428 173,21

A la clôture de l'exercice 2017, les réalisations 2017 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2016	Réalisé 2017	CP 2018	CP 2019 et suivants
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	367 418,04	1 688 530,70	3 274 051,26	0,00

- RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2016	Réalisé 2017	CP 2018	CP 2018 et suivants
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 515 673,21	0,00	351 100,00	1 164 573,21	0,00

EXERCICE 2018

Par délibération en date du 6 avril 2018, le montant de l'AP a été modifié aussi bien en dépenses (+ 370 000,00 €) qu'en recettes (+ 38 117,40 €) et la répartition des crédits de paiement a été définie comme suit :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP < 2018	CP 2018	CP suivants
AP2014133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 700 000,00	2 055 948,74	3 644 051,26	0,00

- RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP SUIVANTS
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 515 673,21	0,00	0,00	0,00	1 087 500,00	428 173,21

A la clôture de l'exercice 2018, les réalisations 2018 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2017	Réalisé 2018	CP 2019
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 700 000,00	2 055 948,74	2 270 960,72	1 373 090,54

- RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2017	Réalisé 2018	CP 2019
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 553 790,61	351 100,00	674 789,34	527 901,27

EXERCICE 2019

Par délibération en date du 03 avril 2019, le montant de l'AP a été modifié aussi bien en dépenses (+ 300 000,00 €) qu'en recettes (+ 103 145,08 €) et la répartition des crédits de paiement a été définie comme suit :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP < 2018	CP 2018	CP 2019
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	2 055 948,74	2 270 960,72	1 673 090,54

- RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP < 2018	CP 2018	CP 2019
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	351 100,00	674 789,34	631 046,35

A la clôture de l'exercice 2019, les réalisations 2019 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2018	Réalisé 2019	CP 2020
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	4 326 909,46	1 069 406,01	603 684,53

- RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2018	Réalisé 2019	CP 2020
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	1 025 889,34	342 870,56	288 175,79

EXERCICE 2020

Par délibération en date du 28 février 2020, la répartition des crédits de paiement a été définie comme suit :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP < 2020	CP 2020
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	5 396 315,47	603 684,53

- RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP < 2020	CP 2020
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	1 368 759,90	288 175,79

A la clôture de l'exercice 2020, les réalisations 2020 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2019	Réalisé 2020	CP 2021
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	5 396 315,47	139 298,97	464 385,56

- RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2019	Réalisé 2020	CP 2021
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	1 368 759,90	240 485,35	47 690,44

EXERCICE 2021

Les crédits de paiement se répartissent comme suit :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP < 2021	CP 2021
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	5 535 614,44	464 385,56

- RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP < 2021	CP 2021
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	1 609 245,25	47 690,44

A la clôture de l'exercice 2021, les réalisations 2021 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2020	Réalisé 2021	CP 2022
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	5 535 614,44	48 987,80	415 397,76

- RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2020	Réalisé 2021	CP 2021
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	1 609 245,25	0,00	47 690,44

EXERCICE 2022

Les crédits de paiement se répartissent comme suit :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP < 2022	CP 2022
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	5 584 602,24	415 397,76

- RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP < 2022	CP 2022
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	1 609 245,25	47 690,44

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des AP/CP,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des AP/CP,

VU l'instruction codificatrice M14,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances en date du 4 avril 2022,

DECIDE A L'UNANIMITE DES VOIX

- De répartir les Crédits de Paiement (CP) comme indiqué ci-dessus ;
- D'inscrire les crédits nécessaires aux CP au budget primitif 2022.

III. FINANCES

2. Vote des taux de fiscalité directe locale 2022

La réforme de la fiscalité locale vise à supprimer d'ici à 2023 la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les foyers.

A l'issue de l'année 2020, 80 % des contribuables ont bénéficié d'un dégrèvement intégral de leur taxe d'habitation sur les résidences principales au niveau national, suite à 3 années de baisse successive.

En 2021, les 20 % restants ont bénéficié d'un dégrèvement de 30 % sur leur cotisation, puis 65 % en 2022, et enfin 100 % en 2023.

En 2021 et 2022, les cotisations de taxe d'habitation acquittées par les contribuables les plus aisés seront perçus au profit du budget de l'Etat. Depuis 2020, les communes ne votent plus de taux de taxe d'habitation. Elles n'en voteront pas non plus cette année.

Cette réforme se traduit par une perte financière pour les communes, compensée par la redescende des recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties du Département (14,26 %), à laquelle sera appliqué un coefficient correcteur figé dans le temps, destiné à neutraliser les effets de la réforme pour chaque commune. **Le coefficient correcteur calculé à la fin de l'année 2021 sera pour la commune de 15,7812 %.**

VU, le Code Général des Impôts et notamment son article 1639 A,

VU, l'état n° 1259 COM portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2022, à savoir :

- ⇒ Taxe foncière sur les propriétés bâties..... 12 119,00 €
- ⇒ Taxe foncière sur les propriétés non bâties..... 216,00 €

Total allocations compensatrices12 335,00 €

Et le versement du GIR (Garantie Individuelle des Ressources) 423,00 €

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des 2 taxes foncières, ainsi que les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

Le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires ne pourra être voté qu'à partir de 2023, pour l'instant s'applique les taux de 2019, soit : 12,80 %.

CONSIDERANT, que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 2 913 359,00 €, réparties comme suit :

- ⇒ Taxe foncière sur les propriétés bâties..... 2 484 720,00 €
- ⇒ Taxe foncière sur les propriétés non bâties..... 5 027,00 €
- ⇒ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires..... 30 540,00 €
- ⇒ Ressources liées à l'effet du coefficient correcteur..... 393 072,00 €

Total rentrées fiscales 2 913 359,00 €

CONSIDERANT, la volonté de la commune de ne pas augmenter la pression fiscale sur les contribuables,

Après en avoir délibéré et après avis favorable de la Commission des Finances en date du 04 avril 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

A la majorité des voix moins 7 ABSTENTIONS

(Mme Marison, M Mai, M Kieffer, Mme Mandel + 3 procurations)

- de fixer le produit attendu des taxes foncières pour l'année 2022 à la somme de **2 489 747,- €**
- de fixer les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :
 - ⇒ Taxe foncière sur les propriétés bâties..... 28,00 %
 - ⇒ Taxe foncière sur les propriétés non bâties 41,89 %

	TAUX MOYENS COMMUNAUX 2021 %		TAUX PLAFONDS	TAUX PLAFONDS COMMUNAUX A NE PAS DEPASSER POUR 2022 %
	NIVEAU NATIONAL	NIVEAU DEPARTEMENTAL	2022 %	
Foncier bâti	37,72	31,47	94,30	92,30
Foncier non bâti	50,14	54,55	136,38	133,60

CALCUL DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2022

EN FONCTION DU PRODUIT ATTENDU DE.....2 489 747,00 €

COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 1,000000

DESIGNATION DES TAXES	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2022	TAUX 2021 %	COEFFICIENT DE VARIATION	TAUX 2022 %	PRODUIT CORRESPONDANT
Foncier bâti	8 874 000	28,00	1,000000	28,00	2 484 720
Foncier non bâti	12 000	41,89	1,000000	41,89	5 027
TOTAL					2 489 747

III. FINANCES

3. Vote des Budgets Primitifs 2022

a) Budget Principal

Le conseil municipal entendu au cours du débat d'orientation budgétaire organisé en application de la loi du 06 février 1992 le 03 mars 2022,

Après avis de la commission des finances en date du 04 avril 2022,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. le Maire
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 26 voix POUR, 7 voix CONTRE (Mme MARISON, M. MAI, M. KIEFFER, Mme MANDEL + 3 procurations) et 0 abstention,

Adopte le budget primitif de l'exercice 2022, arrêté en euros comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	15 247 836,66	5 915 379,37
Fonctionnement	10 863 384,00	20 195 841,29
Sous - total mouvements réels	26 111 220,66	26 111 220,66
Mouvements d'ordre	Dépenses	Recettes
Investissement	13 305,00	9 345 762,29
Fonctionnement	9 332 457,29	0,00
Sous – total mouvement d'ordre	9 345 762,29	9 345 762,29
TOTAL	35 456 982,95	35 456 982,95

III. FINANCES

3. Vote des Budgets Primitifs 2022

b) Budget Régie Municipale de Pompes Funèbres

Le conseil municipal entendu au cours du débat d'orientation budgétaire organisé en application de la loi du 6 février 1992, le 03 mars 2022,

Après avis de la commission des finances en date du 04 avril 2022 et sur proposition du conseil d'exploitation de la régie des pompes funèbres en date du 23 mars 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des voix

Adopte le budget primitif de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	14 637,76	14 637,76
Exploitation	63 078,50	63 078,50
Sous - total mouvements réels	77 716,26	77 716,26
Mouvements d'ordre	Dépenses	Recettes
Investissement	0,00	0,00
Exploitation	0,00	0,00
Sous – total mouvement d'ordre	0,00	0,00
TOTAL	77 716,26	77 716,26

III. FINANCES

4. Sortie de l'actif des biens de faible valeur – Exercice 2020

ANNEXE DU POINT III.4

APURATION INVENTAIRE BIENS DE FAIBLE VALEUR - ANNEE 2020

COMPTE	N° IMMO	N° INVENTAIRE	DESIGNATION BIENS	DATE ACQUISITION
2158	002425/2020/BFV/0001	002425	NOUVEAU STANDARD ET TELEPHONES - MAIRIE	29/01/2020
2158	002433/2020/BFV/0107	002433	ASPIRATEUR BOSCH - ANCIENNES FORGES	16/03/2020
2158	002437/2020/BFV/0022	002437	2 CHARIOTS DE MENAGE - PRIMAIRE VIEUX STIRING	24/03/2020
2158	002438/2020/BFV/0004	002438	PERFORATEUR GBH2-26 - ATELIERS	27/03/2020
2158	002439/2020/BFV/0004	002439	MARCHEPIEDS 6 MARCHES - ELECTRICIENS EP	27/03/2020
2158	002440/2020/BFV/0108	002440	MARCHEPIEDS 6 MARCHES - PM	27/03/2020
2158	002442/2020/bfv/0004	002442	VISSEUSE PLAQUISTE - ATELIERS	02/04/2020
2158	002443/2020/BFV/0004	002443	BOULONEUSE POUR DEPLACEMENT GRADINS EAF	06/04/2020
2158	002444/2020/BFV/0004	002444	FONTAINE DE NETTOYAGE PNEUMATIQUES - ATELIERS	09/04/2020
2158	002445/2020/BFV/0073	002445	2 TETES DE COUPE DESHERBAGE - CIMETIERE CENTRE	30/04/2020
2158	002446/2020/BFV/0005	002446	CENTRALE DE DESINFECTION - MULTI ACCUEIL	04/05/2020
2158	002449/2020/BFV/0107	002449	2 CENDRIERS EXTERIEURS - EAF	14/05/2020
2158	002451/2020/BFV/0004	002451	ENROULEUR - ATELIERS	04/06/2020
2158	002452/2020/BFV/0020	002452	ASPIRATEUR MIELE - GS CENTRE	04/06/2020
2158	002453/2020/BFV/0024	002453	ASPIRATEUR MIELE - GS VERRERIE SOPHIE	04/06/2020
2158	002454/2020/BFV/0020	002454	ASPIRATEUR MIELE - GS CENTRE	08/06/2020
2158	002455/2020/BFV/0024	002455	ASPIRATEUR MIELE - GS VERRERIE SOPHIE	08/09/2020
2158	002457/2020/BFV/0000	002457	19 BOITIERS MURAUX POUR DEFIBRILLATEURS	12/06/2020

2158	002458/2020/BFV/0073	002458	30 PLAQUETTES COLOMBARIUM	22/06/2020
2158	002470/2020/BFV/0004	002470	TOURNEVIS A BATTERIE - ATELIERS	16/07/2020
2158	002471/2020/BFV/0004	002741	VISSEUSE - MENUISIERS	16/07/2020
2158	002472/2020/BFV/0070	002472	TONDEUSE MULCHEUSE - ESPACES VERTS	16/07/2020
2158	002474/2020/BFV/0016	002474	CHARIOT DE TRANSPORT - SALLE OMNISPORTS	16/07/2020
2158	002475/2020/BFV/0073	002475	2 PULVERISATEURS SUR ROUES - CIMETIERE CENTRE	23/07/2020
2158	002476/2020/BFV/0004	002476	PINCES - ATELIER POMBLERIE	23/07/2020
2158	002479/2020/BFV/0004	002479	PERFORATEUR - ATELIER PLOMBERIE	24/08/2020
2158	0002480/2020/BFV/0070	002480	LAME D'ARROSAGE - ESPACES VERTS	24/08/2020
2158	002481/2020/BFV/0070	002481	2 SCIES SUR PERCHE - ESPACES VERTS	24/08/2020
2158	002487/2020/BFV/0107	002487	ARMOIRE PRODUITS PHYTOSANITAIRES - EAF	24/08/2020
2158	002524/2020/BFV/0107	002524	2 TAPIS D'ENTREE - EAF	16/10/2020
2158	002526/2020/BFV/0022	002526	2 MARCHEPIEDS 5 MARCHES - PRIMAIRE VIEUX STIRING	21/10/2020
2158	002528/2020/BFV/0075	002528	64 BARRIERES DE PROTECTION - VEHICULE BELIER	22/10/2020
2158	002535/2020/BFV/0001	002535	SERVANTE ETABLI - CONCIERGE MAIRIE	02/11/2020
2158	002537/2020/BFV/0001	002537	PERCEUSE - CONCIERGE MAIRIE	02/11/2020
2158	002552/2020/BFV/0004	002552	AFFLEUREUSE - ATELIER MENUISERIE	05/11/2020
2158	002553/2020/BFV/0107	002553	BALAYEUSE MANUELLE - EAF	05/11/2020
2158	002554/2020/BFV/0020	002554	ASPIRATEUR SPECIAL COVID - PRIMAIRE CENTRE	06/11/2020
2158	002556/2020/BFV/0020	002556	CHARIOT DE MENAGE - PRIMAIRE CENTRE	12/11/2020
2158	002560/2020/BFV/0015	002560	ASPIRATEUR MIELE - FOYER ESPERANCE	19/11/2020
TOTAL 2158				

2183	002419/2020/INFO/0075	002419	DISQUE DUR VIDEOSURVEILLANCE - SALLE POLYVALENTE	02/01/2020
2183	002420/2020/BFV/0023	002420	VIDEOPROJECTEUR - PRIMAIRE HABSTERDICK	02/01/2020
2183	002422/2020/BFV/0023	002422	MICROVISUALISEUR - PRIMAIRE HABSTERDICK	16/01/2020
2183	002423/2020/BFV/0001	002423	IMPRIMANTE LASER HP PRO M281FDW - TELETRAVAIL	23/01/2020
2183	002424/2020/BFV/0107	002424	BOITIER VPN - SALLE POLYVALENTE	23/01/2020
2183	002441/2020/BFV/0020	002441	MATERIEL INFORMATIQUE TESTS - RASED	01/04/2020
2183	002495/2020/BFV/0001	002495	ONDULEUR POSTE ST - MAIRIE	26/08/2020
2183	002496/2020/BFV/0001	002496	ECRAN - ST BIARD ROMAIN	04/09/2020
2183	002503/2020/BFV/0024	002503	VIDEOPROJECTEUR - PRIMAIRE VERRERIE SOPHIE	02/09/2020
2183	002504/2020/BFV/0024	002504	VISUALISEUR - PRIMAIRE VERRERIE SOPHIE	02/09/2020
2183	002505/2020/BFV/0024	002505	DISQUE DUR EXTERNE - PRIMAIRE VERRERIE SOPHIE	02/09/2020
2183	002510/2020/BFV/0023	002510	VIDEOPROJECTEUR - PRIMAIRE HABSTERDICK	11/09/2020
2183	002525/2020/BFV/0022	002525	ORDINATEUR PORTABLE - PRIMAIRE CENTRE	21/10/2020
2183	002527/2020/BFV/0022	002527	VIDEOPROJECTEUR - PRIMAIRE VIEUX STIRING	21/10/2020
2183	002529/2020/BFV/0107	002529	IMPRIMANTE - EAF	22/10/2020
2183	002530/2020/BFV/0004	002530	IMPRIMANTE OFFICEJET PRO 9010 - AGENT PREVENTION	22/10/2020
2183	002531/2020/BFV/0001	002531	IMPRIMANTE OFFICEJET PRO 9010 - CONCIERGE MAIRIE	22/10/2020
2183	002532/2020/BFV/0001	002532	PORTABLE HP PROBOOK - ADJOINT M. LE BLANC	23/10/2020
2183	002533/202/BFV/0001	002533	PORTABLE HP PROBOOK - ADJOINT M. STAUB	23/10/2020
2183	002534/2020/BFV/0001	002534	PORTABLE HP PROBOOK - ADJOINT M. ALLEMAND	23/10/2020
2183	002555/2020/BFV/0023	002555	ENREGISTREUR - PRIMAIRE HABSTERDICK	06/11/2020
2183	002557/2020/BFV/0020	002557	IMPRIMANTE BROTHER - PRIMAIRE CENTRE	03/12/2020

2183	002561/2020/BFV/0001	002561	IMPRIMANTE HP LASERJET - SERVICE RH	25/11/2020
2183	002562/2020/BFV/0001	002562	BAIES DE SAUVEGARDE - VIDEOSURVEILLANCE	25/11/2020
2183	002563/2020/BFV/0020	002563	DISQUE DUR - PRIMAIRE CENTRE	25/11/2020
TOTAL 2183				
2184	002459/2020/BFV/0023	002459	10 COUSSINS - MATERNELLE HABSTERDICK	24/06/2020
2184	002460/2020/BFV/0023	002460	10 COUSSINS - PRIMAIRE HABSTERDICK	24/06/2020
2184	002461/2020/BFV/0023	002461	2 MIROIRS SECURISES WC ADULTES - PRIMAIRE HABSTERDICK	24/06/2022
2184	002463/2020/BFV/0024	002463	COUSSINS - PRIMAIRE VERRERIE SOPHIE	02/07/2020
2184	002464/2020/BFV/0020	002464	ECRAN TREPIED - PRIMAIRE CENTRE	02/07/2020
2184	002465/2020/BFV/0020	002465	MASSICOT - MATERNELLE CENTRE	02/07/2020
2184	002466/2020/BFV/0020	002466	BAC A LIVRES - MATERNELLE CENTRE	02/07/2020
2184	002467/2020/BFV/0020	002467	POSTE CD/MP3 - MATERNELLE CENTRE	02/07/2020
2184	002468/2020/BFV/0020	002468	8 BACS ET GLISSIERES - MATERNELLE CENTRE	02/07/2020
2184	002482/2020/BFV/0023	002482	4 CAISSONS 2 TIROIRS - MATERNELLE HABSTERDICK	24/08/2020
2184	002483/2020/BFV/0023	002483	MEUBLE BAS 15 CASES - MATERNELLE HABSTERDICK	24/08/2020
2184	002484/2020/BFV/0023	002484	CAISSON POUR CHAIRE - PRIMAIRE HABSTERDICK	24/08/2020
2184	002485/2020/BFV/0023	002485	4 CHAIRES - MATERNELLE HABSTERDICK	24/08/2020
2184	002486/2020/BFV/0023	002486	CHAIRE PROFESSEUR - PRIMAIRE HABSTERDICK	24/08/2020
2184	002488/2020/BFV/0107	002488	BUREAU ET RETOUR - EAF	24/08/2020
2184	002489/2020/BFV/0107	002489	CAISSON 4 TIROIRS - EAF	24/08/2020
2184	002490/2020/BFV/0107	002490	CAISSON SUR ROULETTES 3 TIROIRS - EAF	24/08/2020
2184	002491/2020/BFV/0107	002491	TABLE RONDE BUREAU - EAF	24/08/2020

2184	002492/2020/BFV/0107	002492	3 CHAISES DE BUREAU - EAF	24/08/2020
2184	002493/2020/BFV/0107	002493	FAUTEUIL BUREAU - EAF	24/08/2020
2184	002506/2020/BFV/0022	002506	3 BANQUETTES 2 PLACES - PRIMAIRE VIEUX STIRING	04/09/2020
2184	002507/2020/BFV/0022	002507	DESSERTTE MOBILE 5 BACS - PRIMAIRE VIEUX STIRING	07/09/2020
2184	002508/2020/BFV/0022	002508	2 BACS BD - PRIMAIRE VIEUX STIRING	09/09/2020
2184	002509/2020/BFV/0022	002509	3 POUFS - PRIMAIRE VIEUX STIRING	09/09/2020
2184	002539/2020/BFV/0001	002539	PLANS DE TRAVAIL ET GOULOTTES - BUREAU DST	05/11/2020
2184	002540/2020/BFV/0001	002540	2 CAISSONS 4 TIROIRS - BUREAU DST	05/11/2020
2184	002541/2020/BFV/0001	002541	TABLE DE REUNION RONDE - BUREAU DST	05/11/2020
2184	002542/2020/BFV/0001	002542	ARMOIRE HAUTE PORTES BATTANTES - BUREAU DST	05/11/2020
2184	002543/2020/BFV/0001	002543	ARMOIRE BIBLIOTHEQUE - BUREAU DST	05/11/2020
2184	002544/2020/BFV/0001	002544	7 CLOISONS DE SEPARATION - BUREAU ST	05/11/2020
2184	002546/2020/BFV/0001	002546	CAISSON MOBILE 3 TIROIRS - BUREAU MAIRE	05/11/2020
2184	002547/2020/BFV/0001	002547	TABLE DE REUNION - BUREAU MAIRE	05/11/2020
2184	002548/2020/BFV/0001	002548	2 ARMOIRES HAUTES - BUREAU MAIRE	05/11/2020
2184	002549/2020/BFV/0001	002549	FAUTEUIL AVEC ACCOUDOIRS - BUREAU MAIRE	05/11/2020
2184	002550/2020/BFV/0001	002550	10 CHAISES DE REUNION - BUREAU MAIRE	05/11/2020
2184	002551/2020/BFV/0001	002551	PORTEMANTEAUX SUR PIED - BUREAU MAIRE	05/11/2020
TOTAL 2184				
2188	002447/2020/BFV/0001	002447	15 HYGIAPHONES MOBILES 65 X 65 - MAIRIE	06/05/2020
2188	002448/2020/BFV/0001	002448	1 HYGIAPHONE MOBILE 90 X 65 - MAIRIE ST	06/05/2020
2188	002450/2020/BFV/0001	002450	COFFRE FORT - SERVICE FICHIER MAIRIE	27/05/2020

2188	002456/2020/BFV/0001	002456	20 THERMOMETRES FRONTAUX - COVID 19	12/06/2020
2188	002462/2020/BFV/0004	002462	REFRIGERATEUR - ATELIERS	02/07/2020
2188	002469/2020/BFV/0001	002469	9 HYGIAPHONES COVID 19 - MAIRIE	16/07/2020
2188	002473/2020/BFV/0023	002473	LAVE LINGE BOSCH - GS HABSTERDICK	16/07/2020
2188	002497/2020/BFV/0001	002497	BORNE DE DESINFECTION A PEDALE - MAIRIE	26/08/2020
2188	002511/2020/BFV/0005	002511	STATION DE DESINFECTION - MULTI ACCUEIL	14/09/2020
2188	002512/2020/BFV/0004	002512	BORNE DE DESINFECTION - ATELIERS	14/09/2020
2188	002513/2020/BFV/0016	002513	BORNE DE DESINFECTION - SALLE OMNISPORTS	14/09/2020
2188	002514/2020/BFV/0014	002514	BORNE DE DESINFECTION - COSEC	14/09/2020
2188	002515/2020/BFV/0010	002515	BORNE DE DESINFECTION - SALLE PASTEUR	14/09/2020
2188	002516/2020/BFV/0020	002516	BORNE DE DESINFECTION - GYMNASSE GS CENTRE	14/09/2020
2188	002517/2020/BFV/0015	002517	2 BORNES DE DESINFECTION - FOYER ESPERANCE	14/09/2020
2188	002518/2020/BFV/0073	002518	BORNE DE DESINFECTION - CIMETIERE CENTRE	14/09/2020
2188	002519/2020/BFV/0074	002519	BORNE DE DESINFECTION - CIMETIERE DE L'EST	14/09/2020
2188	002520/2020/BFV/0108	002520	BORNE DE DESINFECTION - POLICE MUNICIPALE	14/09/2020
2188	002521/2020/BFV/0020	002521	STATION DE DESINFECTION - BASSIN ECOLE	14/09/2020
2188	002538/2020/BFV/0110	002538	MAIETTES 2 RADIOS ET MICRO - PM	05/11/2020
2188	002559/2020/BFV/0016	002559	LAVE LINGE BOSCH - SALLE OMNISPORTS	19/11/2020
2188	002566/2020/BFV/0004	002566	6 HYGIAPHONES - CTC	14/12/2020
TOTAL 2188				
TOTAL GENERAL A SORTIR				

L'instruction budgétaire et comptable M14 permet, par mesure de simplification, la sortie de l'actif et de l'inventaire des biens de faible valeur, c'est-à-dire les biens d'un montant unitaire inférieur à un seuil fixé par l'assemblée délibérante, ceci afin d'améliorer la dimension patrimoniale des comptes des collectivités locales.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2002 ce seuil a été fixé à 1800,- €.

Les biens de faible valeur sont amortis l'année qui suit celle de leurs acquisitions et peuvent donc être sortis de l'actif à N+2.

Dans ce cas, ces biens ne constituent plus des immobilisations. Par conséquent, le produit de cession d'un tel bien est enregistré en section de fonctionnement en « Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion » (Nature 7718).

En 2022, il y a lieu de sortir les biens de faible valeur acquis au cours de l'exercice 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis favorable de la commission des finances en date du 4 avril 2022,

DECIDE **A L'unanimité des voix**

- De sortir de l'actif et de l'inventaire les biens de faible valeur acquis au cours de l'exercice 2020, dont la liste est jointe en annexe.

A partir du point suivant (à 20 h 05)

Présents : (26) M. LUDWIG Yves, Mme HAAG Elisabeth, M. ALLEMAND Alain, Mme SOTGIU Brigitte, M. BOUR Roger, Mme HOLTZER Danièle, M. STAUB Jean-Patrick, Mme DAHLEM Nicole, M. LE BLANC Yannick, Mme CINQUALBRE Mireille, Mme FRANK Jeannette, Mme MEYER Denise, Mme HAMMERSCHMIDT Geneviève, M. DECKER Bernard, Mme MULLER Suzanne, M. LEININGER Grégoire, Mme MAILLARD Patricia, Mme DENNINGER Eugénie, M. GANDER Olivier, M. HOULLE Christian, Mme SCHÄFER Elaine, M SAIDI Ayoub, Mme MARISON Josiane, M. MAI Gaston, M. KIEFFER Denis, Mme MANDEL Laetitia.

Absent : (1) M. AZOUZ Abdenhour a quitté la séance à partir de ce point.

Absents ayant donné procuration : (6) M. BURG Philippe à M. HOULLE Christian, M. Ricci Emmanuel à Mme CINQUALBRE Mireille, Mme SCHAAF Anaïs à Mme HAAG Elisabeth, Mme SPOHR Nadine à Mme MARISON Josiane, Mme BLAES Nicole à Mme MANDEL Laetitia, M. PFEFFER Kévin à M. KIEFFER Denis

III FINANCES

5. Demande de subvention au titre de la DETR 2022 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) Travaux d'aménagement de la Coulée Verte

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant les travaux d'aménagements de la coulée verte

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux – exercice 2022 conformément à la catégorie 1° Développement écologique des territoires, la

qualité du cadre de vie, la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables ; 2° Mise aux normes et la sécurisation des équipements publics » soit 20 à 40 % des dépenses d'investissement éligibles

Après présentation des éléments ;

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Désignation	Montant estimé HT
A.M.O PROJET	4 800 €
MP MOE -CSPS	3 800 €
maîtrise d'œuvre publicité	1 400 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	175 880,69 €
Mission complémentaire	1 200,00 €
Mission OPC	2 000,00 €
Contrôleur Technique	3 800 €
CSPS	2 600 €
A.M.O TRAVAUX	3 000 €
Publicité marchés travaux	1 400 €
Travaux	2 069 184,60 €
TOTAL dépenses prévisionnelle	2 269 065,29 €
DETR 20 à 40 % sur dépenses investissement éligibles	
1° Développement écologique des territoires, la qualité du cadre de vie, la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables ; 2° Mise aux normes et la sécurisation des équipements publics ;	907 626,12 €
Ambition Moselle Conseil Départemental 50% du reste à charge sur	680 719,59€
TOTAL recettes prévisionnelle	1 588 345,71 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur avis favorable de la commission des finances en date du 4 avril 2022,

DECIDE
A l'unanimité des voix

- **DE CONFIRMER** l'opération ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ;

- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération et demandes de financements.

IV. RESSOURCES HUMAINES

1. Avenant à la délibération portant instauration du télétravail

Dans sa séance du 30 juin 2017, le Conseil municipal a instauré le télétravail à compter du 1^{er} septembre 2017.

VU le Code Général de de la Fonction Publique ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

VU la délibération du 30 juin 2017 portant instauration du télétravail ;

VU la délibération du 19 octobre 2017 portant modification de la quotité de télétravail ;

VU l'avis du Comité Technique en date du 07.04.2022 ;

CONSIDERANT QUE les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation ;

CONSIDERANT QUE l'employeur prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci ;

Le Maire propose les aménagements suivants :

Détermination des activités éligibles au télétravail

Cette liste est déterminée au regard des nécessités de service, le télétravail ne devant pas constituer un frein au bon fonctionnement des services.

De plus, certaines fonctions sont par nature incompatibles avec le télétravail dans la mesure où elles impliquent une présence physique sur le lieu de travail habituel et/ou un contact avec les administrés ou collaborateurs.

Les filières inéligibles :

- Médico-sociale (multi-accueil, ATSEM)
- Police municipale
- Sportive, hormis le chef de service
- Technique (CTC, agents de propreté des bâtiments)

Sont éligibles les agents dont les activités n'impliquent pas une présence physique sur le lieu habituel du travail et/ou un contact avec les administrés.

Modalités de prise en charge, par l'employeur, des coûts découlant directement de l'exercice du télétravail

L'employeur met à la disposition des agents autorisés à exercer leurs fonctions en télétravail les outils de travail suivant :

- l'accès à la messagerie professionnelle ;
- l'accès aux logiciels indispensables à l'exercice des fonctions ;
- l'accès à l'imprimante à distance

Quotités autorisées

La quotité des fonctions pouvant être exercées sous la forme du télétravail ne peut être supérieure à 2 jours par semaine. Le temps de présence sur le lieu d'affectation ne peut être inférieur à 3 jours par semaine.

Les seuils définis au premier alinéa s'apprécient à la semaine.

Dans le cadre du respect des nécessités de service, les agents d'un même bureau ne pourront s'absenter en même temps.

Les demandes d'aménagement exceptionnelles, sont laissées à l'appréciation de l'autorité territoriale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis favorable de la commission des finances en date du 4 avril 2022,

DECIDE **A l'unanimité des voix**

- la validation des aménagements proposés dans le cadre de l'exercice du télétravail, tels que définis ci-dessus ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre l'arrêté accordant l'exercice des fonctions en télétravail

V. AFFAIRES SOCIALES

1. Demande de subvention pour Alys (Anciennement l'AFAD /Association Familiale d'Aide à Domicile de la Moselle à Ennery)

Par courrier du **14 mars 2022**, l'association ALYS sollicite une subvention de la ville de Stiring-Wendel relative au fonctionnement de l'année 2022 au titre des interventions effectuées par ses soins dans différentes familles de la localité.

Après examen du rapport d'activité, il est proposé de verser une subvention de : **362,56 €** à l'association (**50 foyers ont été aidés en 2021 soit 2 132 heures 75 X 0,17 cts**).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis favorable de la commission des finances en date du 4 avril 2022,

DECIDE à l'unanimité des voix

- d'allouer une subvention de **362,56 €** à l'association ALYS (anciennement l'AFAD /Association familiale d'aide à domicile de la Moselle à Ennery) ;

- les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022 de la ville.

A partir de ce point (à 20h15) :

Présents : (25) M. LUDWIG Yves, Mme HAAG Elisabeth, M. ALLEMAND Alain, Mme SOTGIU Brigitte, M. BOUR Roger, Mme HOLTZER Danièle, M. STAUB Jean-Patrick, Mme DAHLEM Nicole, M. LE BLANC Yannick, Mme CINQUALBRE Mireille, Mme FRANK Jeannette, Mme MEYER Denise, Mme HAMMERSCHMIDT Geneviève, M. DECKER Bernard, Mme MULLER Suzanne, M. LEININGER Grégoire, Mme MAILLARD Patricia, Mme DENNINGER Eugénie, M. GANDER Olivier, M. HOULLE Christian, Mme SCHÄFER Elaine, Mme MARISON Josiane, M. MAI Gaston, M. KIEFFER Denis, Mme MANDEL Laetitia.

Absents : (2) M. AZOUZ Abdenhour, M. SAIDI Ayoub qui a quitté la séance à partir de ce point

Absents ayant donné procuration : (6) M. BURG Philippe à M. HOULLE Christian, M. Ricci Emmanuel à Mme CINQUALBRE Mireille, Mme SCHAAF Anaïs à Mme HAAG Elisabeth, Mme SPOHR Nadine à Mme MARISON Josiane, Mme BLAES Nicole à Mme MANDEL Laetitia, M. PFEFFER Kévin à M. KIEFFER Denis

VI. ADMINISTRATION GENERALE

1. Lot de chasse : attribution et location du lot de chasse

La Commission Consultative Communale de Chasse (4 C) s'est réunie le 31 mars 2022 en mairie.

Une seule candidature est parvenue en mairie. La 4 C, après analyse de la candidature et de l'offre (dossier technique), a émis un avis simple sur le choix du candidat.

Le prix de retrait était fixé à 200,00 € minimum par an. Le candidat a proposé une location pour un montant de 250,00 € par an.

Il appartient au Conseil Municipal, après avis de cette commission communale de décider du choix du locataire du lot de chasse.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative Communale de Chasse du 31 mars 2022 et de la Commission des Finances en date du 04 avril 2022,

DECIDE **A l'unanimité des voix**

- De déclarer Monsieur Alphonse HETZEL adjudicataire du lot de chasse
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de location du lot de chasse (lot attribué jusqu'au 1^{er} février 2024)

VII. DIVERS

- Aucun point –

VIII. SEANCE NON PUBLIQUE

Fin de séance : 20 H 20

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes qui seront affichés ce jour au siège de la collectivité,
- informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'état.

Délibération publiée le 12 avril 2022

Pour extrait certifié conforme,
Stiring-Wendel, le 12 avril 2022



Le Maire,

Yves LUDWIG